



LUGO DI NAZZA
Mairie

DECISION DU MAIRE 2024

Objet : Attribution relative à la maîtrise assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'une construction de l'aménagement du cimetière

Le Maire de Lugo di Nazza

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22,
 - Vu la délibération du conseil municipal du 27 juillet 2020, déléguant à Monsieur François Benedetti, Maire de Lugo di Nazza, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 - Vu les crédits budgétaires disponibles au BP 2024 ;
 - **CONSIDERANT** que pour mener à bien cette opération il convient de confier ces prestations auprès d'un prestataire de droit privé
- CONSIDERANT** qu'une proposition sur devis a été demandée auprès d'un bureau d'étude SAS CAPOROSSI B aux dispositions de l'article R 2123-8 du code de la commande publique;
- **CONSIDERANT** qu'au regard de sa proposition, le bureau d'étude SAS CAPOROSSI B à remis une offre économiquement avantageuse

DECIDE

Article 1 : De confier la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du cimetière au bureau d'étude SAS CAPOROSSI B dont le siège se trouve sur Bastia 20200 pour un montant HT de : 12 250 euros

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des décisions du Maire (registre des arrêtés).

Article 3 : Les personnes suivantes sont chargés chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision :

Fait à Lugo di Nazza, le 24/04/2024
Monsieur le Maire
François Benedetti

Affiché en Mairie le : 07 05 24
Mis en ligne le : 07 05 24

